

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 3 Avril 2015
 Convocation du 27 Mars 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Schlegel Loïc, Lecomte Christelle, Bazas Jean-Marie, Dubourdiou Leslie, Cain Marie-Dominique, Martin Sandrine, Castets Joël, Montillaud Jean-Luc, Lafitte Frédéric, Mirambet Sébastien.

Absents : Frecchiami François, Bresson Jacques.

Secrétaire de séance : REYNAUD Bernard.

CR du 6 mars 2015 : approuvé.

CR du 12 mars 2015 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Présentation du dossier aménagement d'une aire de jeux.

Afin de monter le cahier des charges M. le Maire a demandé à un maître d'œuvre de lui faire parvenir le montant de ses honoraires. M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent que la collectivité prenne un maître d'œuvre pour ce projet. Le conseil municipal est d'accord sur ce principe.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 8 : adhésion à la mission CONSIL 47 du CDG 47.

M. le Maire présente les missions du CONSIL 47 tant dans le domaine administratif que juridique. Le conseil municipal accepte d'adhérer à cette mission et autorise M. le Maire à signer la convention.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 9 : admission en non valeur.

M. le Maire présente le dossier en non-valeur pour divers titres émis par la commune, établi par le percepteur de Marmande, pour un montant de 1 611,44 €. Le conseil municipal accepte cette non-valeur et dit qu'elle sera inscrite au budget 2015.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 11 : Vote des taxes locales 2015.

M. le Maire présente l'état des notifications des taxes locales pour 2015. Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et reconduit les taux comme suit :
 TH : 8,87 %, TF : 18,59 %, TBNF : 77,58 %.

V - Dossier n° 5 : Délibérations n° 10 et 12 : affectation du résultat 2014 et vote du budget primitif 2015.

M. le Maire informe le conseil que suite à la dissolution du SITS, la précédente délibération d'affectation du résultat 2014 est annulée. La présente délibération doit prendre en compte les montants affectés à la commune après la répartition entre toutes les communes adhérentes au SITS, à savoir :

	Commune	SITS	CUMUL
Excédent de fonctionnement de	38 289,68		38 289,68
Excédent reporté	433 756,42	-17,10	433 739,32
Excédent de fonctionnement cumulé	472 046,10	-17,10	472 029,00

Un résultat d'investissement de	34 863,32	20,33	34 883,65
Un déficit des restes à réaliser de	120 000,00		120 000,00
Un besoin de financement de :			85 116,35

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 :	472 029,00
Affectation en réserves (1068) :	85 116,35
Résultat reporté en investissement (001) :	34 883,65
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	386 912,65

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat telle que présentée.

- Vote du budget primitif 2015 :

Sandrine Martin présente le budget primitif 2015 par chapitres sous forme d'un power point. Le détail du budget par chapitres et articles est remis aux membres présents. Après l'avoir étudié le conseil municipal vote le budget comme suit :

Fonctionnement : dépenses/recettes : 917 245 €

Investissement : dépenses/recettes (y compris les RAR) : 372 825 €

VI - Dossier n° 6 : Point sur le chemin rural de Gatineau.

Bernard Reynaud prend la parole. Concernant les travaux sur le CR de Gatineau, VGA va les réaliser en bons de commande à l'entreprise Colas. Ces travaux comprennent : les bordures, le fossé avec la traversée, le goudronnage en bi-couche. Ce chemin sera limité en tonnage (sauf services d'urgence). Les travaux devraient commencer cet été.

- Questions diverses :

Le sablage du stade va être effectué courant semaine prochaine.

Logement n° 3 :

L'état des lieux a été fait. La porte de la salle de bain est à peindre. La tapisserie du couloir est à refaire. Le sol des chambres est également à changer.

Un projecteur à la pétanque ne fonctionne plus.

- Drainage du stade.

M. le Maire présente deux devis : A2S : terrain d'honneur : 40 880 ; terrain d'entraînement : 24 749 €, total : 65 629 €

Cottière : terrain d'honneur : 65 200 € ; terrain d'entraînement : 31 464 €, total : 96 664 €.

Un troisième devis concernant l'entreprise Arnaud prévoit plus de 100 000 €.

Loïc Schlegel intervient et précise que des subventions peuvent être accordées par la ligue d'Aquitaine.

- Ecole :

Sandrine Martin prend la parole : le projet éducatif restait à faire. Il est prêt et va être envoyé à la DDCSPP.

Le permis de bonne conduite : il en ressort un bilan positif. Seuls deux enfants l'ont perdu. Un second permis leur a été attribué.

- Marche rose.

Dominique Cain intervient car elle a été contactée par une élue de Meilhan afin de mettre en place des animations pour la journée du cancer du sein en octobre 2015.

M. Montillaud intervient pour informer le conseil municipal que le Tennis Club de Sainte-Bazeille participera aux frais de chauffage de la salle des fêtes. Ce club de tennis informe également que les enfants de Marcellus peuvent y adhérer.

Sébastien Mirambet prend la parole et propose à la commune de poser de la feuille de paillage le long du chemin rural.

Frédéric Lafitte fait part aux conseillers des divers détritus qu'il trouve sur la commune.

Leslie Dubourdiou demande si le comité des fêtes est toujours actif. Christelle Lecomte répond que oui.

Elle demande également si le conseil est toujours partant pour organiser un pique nique géant. Celui-ci est d'accord. A étudier pour une date.

La séance est levée à 23h40.

N° délibération	OBJET	N° page
08	Adhésion mission CONSIL 47 du CDG 47	8
09	Admission en non-valeur	8
10	affectation du résultat 2014	8
11	Taxes locales 2015	8
12	Budget primitif 2015	9